



[Volet B]

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***12008228*****29DEC. 2011****BRUXELLES****Greffé**

N° d'entreprise : 0431524195

Dénomination

(en entier) : **IMMOBILIERE REINE MARIE-HENRIETTE en abrégé R.M.H.**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : A 1190 BRUXELLES, AVENUE REINE MARIE-HENRIETTE 101

**Objet de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE – MODIFICATION
STATUTAIRE**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dressé par le Notaire Damien COLLON-WINDELINCKX, de résidence à Etterbeek en date du vingt deux décembre deux mille onze, en cours d'enregistrement que: 1/ L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 8 des statuts comme suit : " Les actions non entièrement libérées sont nominatives. Les actions entièrement libérées et les autres titres de la société sont nominatifs ou dématérialisés. Le titre dématérialisé est représenté par une inscription en compte, au nom de son propriétaire ou de son détenteur, auprès d'un organisme de liquidation ou d'un teneur de compte agréé. Il est tenu au siège social un registre pour chaque catégorie de titres nominatifs. Tout titulaire de titres peut prendre connaissance du registre relatif à ses titres. L'assemblée générale peut décider que le registre est tenu sous la forme électronique. Vote : l'assemblée a approuvé cette décision à l'unanimité. 2/ l'assemblée générale a décidé de la conversion des 501 actions existantes au porteur en actions nominatives par leur inscription dans le registre des titres nominatifs.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Damien COLLON, Notaire

Dépôt simultané de:

- expédition;
- procuration.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/01/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiersAu verso : Nom et signature